Commune de Dully Dully, le 15 mai 2023

Préavis municipal N° 06 du 21 juin 2023

Comptes 2022 de la Commune de Dully

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'avantage de vous soumettre pour approbation, sa gestion durant l'année 2022 qui se résume comme suit, et amène les commentaires suivants :

1 Résultats 2022

	Comptes	Budget
Charges	**CHF 7'639'041.32**	**CHF 7'152'593.00**
Revenus	**CHF 7'643'324.16**	**CHF 6'513'120.00**
Excédent de revenus	**CHF 4'282.84**	**-**
Excédent de charges	**-**	**CHF 639'473.00**

2 Amortissements

Patrimoine financier :

Les objets suivants n'ont pas été amortis selon décision du Conseil Général du 6 décembre 2022, Préavis n°08-2022. Les valeurs ECA étant plus élevées que le solde au bilan.

	Valeur ECA	Bilan 2022	
• Bâtiment l'Oche	CHF 3'123'011.00	CHF 2'142'470.35	(1230.06)
• Bâtiment St-Bonnet	CHF 4'582'377.00	CHF 3'739'132.15	(1230.09)
• Bâtiments Pré-Fleuri	CHF 9'588'110.00	CHF 9'136'990.14	(1230.07 + 1230.08)

L'objet suivant a été amorti, étant situé sur une parcelle d'utilité publique, incluant l'école et étant en copropriété avec la commune de Bursinel.

• CIDB – crédit d'étude	CHF	20'784.50	(353.330)
Total des amortissements financier 2022	**CHF**	**20'784.50**	

Patrimoine administratif :

Les objets suivants ont été amortis (obligation légale).

• Bâtiment CCD	CHF	42'800.00	(352.331)
Travaux de réfection CCD (préavis N° 2-2014)	*CHF*	*(39'500.00)*	
Travaux d'assainissement tuyauterie (préavis N° 3-2019)	*CHF*	*(3'300.00)*	
• Service de l'urbanisme (préavis N° 5-2011)	CHF	6'000.00	(420.331)
• Routes	CHF	29'000.00	(430.331)
RC1 (préavis n°1-2015)	*CHF*	*(11'000.00)*	
Giratoire Bourg d'Amont (préavis n°10-2016)	*CHF*	*(15'700.00)*	
Es Grands-champs, ralentisseur (préavis n°03-2021)	*CHF*	*(2'300.00)*	
• Epuration	CHF	100'538.30	(460.331)
PGEE (préavis n°6-2012)	*CHF*	*(80'000.00)*	
Station de pompage (prévis n°13-2021)	*CHF*	*(20'538.30)*	
Total des amortissements administratif 2022	**CHF**	**178'338.30**	

A la vue du résultat exceptionnel 2022, suite aux recettes conjoncturelles (aléatoires), la Municipalité propose, sur recommandation de la fiduciaire, d'effectuer un amortissement extraordinaire du patrimoine administratif.

Les objets suivants sont proposés d'être totalement amortis :

• RC1	CHF	31'079.25	(430.332)
• Giratoire Bourg d'Amont	CHF	403'618.22	(430.332)
• Ralentisseur Es Grands-Champs	CHF	20'846.08	(430.332)
• Réfection du CCD	CHF	263'000.00	(352.332)
Total amortissements extraordinaires administratif 2022	**CHF**	**718'543.55**	

3 Fonds de réserve

Nous avons prélevé sur nos différents fonds de réserves les sommes suivantes :

• Fonds de réserve PC	CHF	11'732.70	(2800.00)
• Fonds de réserve de l'épuration	CHF	71'489.70	(2800.02)
• Déchets urbains	CHF	4'173.72	(2800.04)
Total prélèvements	**CHF**	**87'396.12**	

4 Impôts

Les rentrées d'impôts 2022, comptes (210), montrent, par rapport au budget 2022, une augmentation des revenus (+ CHF 1'120'573.66)

Exemples de variations compte/budget 2022:

• 210.400.01	Impôt sur le revenu PP	-	CHF	303'528.81
• 210.400.02	Impôt sur la fortune	+	CHF	107'933.17
• 210.400.03	Impôt à la source	-	CHF	23206.62
• 210.400.04	Impôt sur la dépense	+	CHF	301'132.28
• 210.401.01	Impôt bénéfice PM	-	CHF	42'153.65
• 210.401.02	Impôt sur le capital PM	-	CHF	3'395.35
• 210.401.03	Impôt complément. immeubles PM	+	CHF	12'306.00
• 210.401	Impôt foncier	+	CHF	7'368.70
• 210.404	Droit de mutation	+	CHF	200'603.00
• 210.405	Impôt sur les successions et donations	+	CHF	111'189.90
• 210.441	Gains immobiliers	+	CHF	753'080.05

Le montant des recettes conjoncturelles (aléatoires) en vert ci-dessus s'élève à **CHF 1'064'872.95.**

Au bilan, compte **1120.02**, les arriérés au 31 décembre 2022 ont augmenté de plus d'un million par rapport au 31 décembre 2021. Malgré plusieurs interventions en 2022 afin de régulariser cette situation auprès de l'ACI pour faire avancer la taxation, force est de constater que plusieurs dossiers sont bloqués à la suite d'oppositions voir même en attente d'une décision du tribunal cantonal.

5 Cohésion sociale et péréquation

Une estimation très précise du décompte final a été fournie aux communes, pour intégrer les coûts de la péréquation directe, ceux de la cohésion sociale (ancienne facture sociale) et de la réforme policière, dans les comptes de l'année en cours.

Pour l'année 2022, les péréquations directe et indirecte (cohésion sociale) sont plafonnées à 48 points d'impôts (Plafond de l'effort).

La valeur du point d'impôt 2022 est de CHF 82'572.- (CHF 93'684.- en 2021).

Nous constatons que nos rentrées d'impôts sont absorbées par la cohésion sociale, la péréquation et la réforme policière à hauteur de **75.99 %** de nos revenus fiscaux.

Revenu des impôts :

Revenu total des Impôts (sans prélèv. fonds de réserve)	CHF	5'797'573.66	(210 sauf 210.480)
Prélèvement au fonds de réserve	CHF	0.00	(210.480)
	CHF	**5'797'573.66**	

Péréquation directe 2022	CHF 1'504'557.00	(220.352.01)
Réforme policière 2022	CHF 153'774.00	(600.351.01)
Cohésion sociale 2022	CHF 2'747'628.00	(720.351.00)
	CHF 4'405'959.00	

Les demandes d'acomptes 2022 étaient trop élevées ce qui a pour conséquence au bilan, compte **1390.02**, un excédent d'actif de CHF 755'536.00. Un remboursement est attendu courant 2023. Néanmoins ceci a pour conséquence une augmentation des emprunts à court terme.

Au bilan, compte **2000.00**, un écart important est comptabilisé au 31 décembre 2022 par rapport au 31 décembre 2021, il s'agit des dernières tranches d'acomptes 2022 en lien avec la cohésion sociale (CHF 802'629.50) et la péréquation (CHF 442'668.00). Nous avons attendu les derniers versements d'impôts fin décembre 2022 avant d'honorer ces derniers acomptes, et c'est pour cette raison que nous avons retardé ces paiements et ne les avons versés qu'au début janvier 2023.

6 Marge d'autofinancement

La marge d'autofinancement est positive CHF 834'553.27 pour 2022, en comparaison du résultat positif CHF 202'221.77 pour 2021.

7 Engagements hors bilan

Cautionnements :

Association ENJEU	CHF 1'898'147.45
Association ORPC	CHF 4'648.45

8 Annexes

Sont annexés au présent préavis :

- Les comptes de fonctionnement 2022 par chapitres
- La liste des commentaires (en principe lors d'un écart de +/- CHF 2'000.-, celui-ci est commenté)
- Le bilan 2022

9 Conclusion - Demande d'approbation

La Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général,

- vu le préavis municipal N°06 du 21 juin 2023,
- entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- **d'approuver les comptes 2022**
- **d'accepter les amortissements extraordinaires administratifs 2022 pour CHF 718'543,55**
- **de donner décharge à la Municipalité**

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 mai 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE DULLY

Le Syndic : Secrétaire municipale. :

Frédéric Mani Véronique Breda